

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2008 à 15 h

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire fait le point sur la saison estivale qui s'est passée sans anicroche : pas de problèmes d'eau, des manifestations culturelles de qualité, nombreuses et variées.

Il a remercié le Club Nautique qui a accueilli les enfants de Venanson et le Vélo Club Vésubien qui a choisi Venanson pour sa compétition de VTT.

Il a évoqué la crise mondiale qui aura certainement des répercussions sur la gestion des communes.

Plus proche des préoccupations actuelles de la commune, il a parlé de la fermeture de l'épicerie du village et des problèmes du Bella Vista qui doivent nous interroger sur l'accueil des touristes.

Il a tenu à remarquer que, malgré quelques problèmes, les communes de la vallée commencent à élaborer un travail en commun à travers la Communauté de Communes et l'Association des Communes du Pays de la Vésubie.

Il a accueilli Sophie Poudou, chargée de mission du Pays de la Vésubie pour le secteur Tourisme. Sa présence au Conseil Municipal a été souhaitée pour présenter son travail en cours.

❖ TOURISME

Intervention de Sophie Poudou

❖ Inscription au programme régional d'activités de plein air

Il a d'abord été établi un état des lieux pour faire le point sur les forces et les faiblesses du secteur. Il en a été tiré de grands axes d'orientation, puis chaque maire a choisi les actions à mener dans sa commune.

Le Pays de la Vésubie travaille avec la Région sur les activités de pleine nature. Un bureau d'études, SOMIVAL, a été choisi.

Sur Venanson, l'axe choisi est la randonnée : à pied, en VTT, à cheval.

Monsieur le Maire précise que si l'on veut attirer sur Venanson une population d'actifs plus jeunes avec des enfants, il faut leur offrir des activités sur place.

Venanson pourrait devenir un site pilote pour le VTT. Une partie des bâtiments de la vacherie pourraient être aménagée en structure d'accueil pour les randonneurs et les clubs vététistes. Un partenariat sera développé sur cette activité avec la commune de Valdeblore.

❖ Taxe de séjour

Sophie Poudou rappelle que cette taxe de séjour est une obligation, qu'elle a pour objet de faire participer les touristes aux frais qu'ils occasionnent dans une commune à vocation touristique. Elle est applicable quelle que soit la nature de la location à titre onéreux (hôtel, meublé, camping).

Actuellement, il y a des différences de tarifs selon les villages de la vallée. Il a été établi un tarif unique. Elle sera payée par le vacancier et reviendra à la commune. Elle sera perçue toute l'année et sera payable par semestre.

Le conseil municipal a donc une délibération à prendre, puis un arrêté. Il faudra solliciter les hébergeurs qui auront une déclaration à faire par semestre et un chèque à établir à l'ordre du Trésor Public.

Les études ont montré que le potentiel financier sur la vallée serait d'environ 60 000 €.

Actuellement, la promotion du tourisme se fait essentiellement par la commune, c'est donc elle qui touchera l'intégralité de la taxe de séjour.

Plus tard, si une collaboration se met en place avec l'OT de St Martin et/ou du Haut Pays, une partie des sommes perçues serait redistribuée à ces organismes.

❖ Dépliants

Franck GUIGO a conçu des dépliants, un sur la visite du village, quatre sur les sentiers de proximité avec description des itinéraires et photos de la faune et de la flore à observer. Pour les éditer, il faut compter un investissement de 1 076,40 € TTC pour 500 exemplaires. Ces dépliants seraient mis à la vente 3 € les cinq.

❖ Clés de la chapelle Ste Claire

L'épicerie étant fermée, il devient difficile pour les touristes de visiter la chapelle.

Une clé se trouve au Bella Vista, une clé se trouve à la mairie.

Le maire propose de fixer un panneau sur la chapelle indiquant comment se procurer les clés avec les numéros de portable d'Alain MUGNAÏNI et Sylviane ALBANO qui se déclarent d'accord.

Autre suggestion : mettre un tronc dans la chapelle pour couvrir les frais d'entretien.

❖ Sentiers Itinérances

Une étude va être menée conjointement avec l'ONF sur nos sentiers forestiers et établir une charte du randonneur.

Le Maire remercie Sophie Poudou qui quitte la séance et il propose au vote du conseil la **délibération et l'arrêté sur la mise en place de la nouvelle taxe de séjour ainsi que le principe d'éditer les dépliants** sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

❖ FINANCES DE LA COMMUNE

❖ Budget

Le point est fait sur le suivi du budget de fonctionnement. La politique de frein menée sur les dépenses va permettre d'économiser environ 20 000 € sur le budget primitif 2008.

Olivier Lamas présente les perspectives pour l'année 2008 :

« La dotation globale de fonctionnement DGF prévue pour les collectivités locales dans le projet de la loi de finances 2009 fait craindre une diminution des recettes de la commune. En effet, il est prévu que l'augmentation de la DGF soit de 2% alors que l'inflation est de 3,4%, d'où un différentiel négatif de 1,4 % au détriment des finances de la commune.

D'autre part, il est prévu dans ce même projet d'incorporer dans la DGF le fonds de compensation de la TVA. Or, comme le FCTVA doit augmenter en 2009 de 12,8 % et qu'il se trouverait inclus dans l'enveloppe normée, à la discrétion des préfets, d'autres dotations pourraient être diminuées de 20 %.

Enfin, la réforme de la Taxe Professionnelle qui devait s'étaler sur plusieurs années pourrait être appliquée dès la fin 2008 avec aussi un risque de perte de recettes pour la commune.

Ce qui fait que la commune aura encore une année très difficile à traverser.

Il est à noter que nous venons de recevoir un remboursement de 3 000 € de l'assurance Gras Savoye concernant l'accident de travail de Jean-Michel Airaudi survenu en 2006. Cette nouvelle a de quoi nous réjouir car cette somme indûment versé aux assurances semblait difficile à récupérer. Coup de chapeau à Gilbert Miloni qui a fait le travail de récupération.

Par contre, suite au glissement de terrain sur le CD31 qui empêche la société Valorbois de finir d'exploiter la coupe prévue, celle-ci réclame à la commune un remboursement de 8 000 €, une somme de 20 000 € a été demandée à la commune de Roquebillière pour les mêmes raisons.

❖ **Création d'une régie de recettes**

Jusqu'à ce jour, il y avait à la mairie une caisse dans laquelle était récolté l'argent des photocopies, des fax, des taxes de séjour réglées en espèces. Pour clarifier cet état de choses, une **régie de recettes** va être créée. Le mandataire titulaire en sera le maire, Claude Guigo et la suppléante Sylviane Albano. **La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

❖ **Cotisations et subventions aux organismes**

Il a été voté à l'unanimité de verser une subvention de 50 € à l'Association des Donneurs de Sang de la Vésubie et à l'Association des Amis de la Chapelle Notre-Dame des Victoires aux Granges de la Brasque.

Il reste à régler la cotisation de 123.07 € à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Une convention de travail va être signée avec l'Amont, celle-ci comprendrait une action de formation d'agent pour assurer des visites payantes des monuments de la commune. Une somme de 500 € sera à prévoir sur le budget 2009.

❖ **Location des salles communales**

Une révision des tarifs est votée à l'unanimité : chaque salle sera louée au prix de 50 € et le montant de la caution sera de 250 €. Le règlement d'utilisation des salles sera modifié en conséquence.

❖ **Location des appartements de la commune**

Les deux gîtes de la commune ont été repris pour mise en location à l'année car le rapport financier, compte-tenu des dépenses et des taxes, n'était pas assez intéressant, d'autant plus que des réparations importantes étaient à prévoir. Des locations à l'année vont diminuer les charges et augmenter les recettes.

Des demandes de location ont été faites en mairie et ont été examinées selon les critères suivants : des actifs avec enfants.

L'appartement de La Placette est attribué au couple Rifflet/Boutonnet, actifs tous les deux avec 3 enfants pour un loyer mensuel de 500 €.

A la maison du Segui, le studio du 2^{ème} étage, inoccupé jusqu'à présent, est attribué à l'assistante vétérinaire pour un loyer mensuel de 100 € et le studio loué jusqu'à présent à Geneviève Riva est attribué à Chantal Steve pour un loyer mensuel de 150 €.

Le grand gîte est attribué M. et Mme Carolini, commerçants avec 2 enfants pour un loyer mensuel de 560 €.

Le petit gîte est attribué à Geneviève Riva pour un loyer mensuel de 250 €.

Un nouveau modèle de bail va être établi avec caution solidaire et état des lieux précis et les délibérations sont votées à l'unanimité.

Avec ce plan de location, tous les appartements appartenant à la commune seront loués.

En ce qui concerne l'équipement du petit gîte, un estimatif de prix sera établi par Gérard Miloni et Sylviane Albano et soumis à Geneviève Riva qui est intéressée pour les reprendre.

Un estimatif de prix pour l'équipement du grand gîte sera établi par Gérard Miloni et Sylviane Albano et communiqué aux habitants de Venanson. Ce qui restera sera vendu au prochain vide-greniers.

➤ **URBANISME - TRAVAUX**

❖ **Appel à projet du Fonds de solidarité locale pour 2009**

Ce fonds permet d'obtenir une aide de la Région représentant 80 % des travaux réalisés H.T., aide plafonnée à 15 000 €. Le dossier doit être déposé avant le 12 décembre 2008.

Deux projets pourraient rentrer dans ce cadre : une partie des travaux de rénovation du jardin d'enfants et la restauration des fontaines du village : devis et projet précis à établir. **La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

❖ **Interventions du géomètre de la commune**

De nombreuses parcelles sises sur la commune ne sont plus délimitées et on ignore souvent quel est leur propriétaire. Le maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de faire intervenir Monsieur Matteudi, géomètre de la commune. **Autorisation accordée à l'unanimité.**

❖ **Etudes d'économies d'énergie**

Actuellement, la commune dépense environ 11 000 €/an en électricité aussi serait-il judicieux de faire procéder à des études afin de diminuer ce poste budgétaire.

Il a été envisagé d'équiper le bâtiment d'alpage de la vacherie avec des panneaux photovoltaïques. Le Conseil Régional peut subventionner l'étude de pré-diagnostic à hauteur de 50% du montant HT. Cette étude sera effectuée par le bureau d'études indépendant Kaora. Le montant TTC de l'étude est de 2 631,20 €, la subvention de la Région s'élèverait à 1 100 €, il reste donc à la charge de la commune 1 531,20 € à payer. Accord du conseil municipal pour monter le dossier. **La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

Dans le cadre de la remise aux normes de la maison d'Eugène, il est prévu également une étude pré-diagnostic énergie qui pourrait également être subventionnée à 70% du montant HT par le Conseil Régional. Coût de l'étude TTC 3 408,60 €, subvention de la Région 1 995 €, reste à la charge de la commune 1 413,60 €. **La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

Les travaux de réhabilitation de cette maison permettraient de créer 2 appartements supplémentaires, ce qui ferait 7 appartements à louer ainsi que des garages.

❖ **Vente de terrains communaux**

La commune a reçu deux certificats d'urbanisme positifs permettant de vendre le terrain limitrophe de la maison d'Eugène ainsi que le terrain situé sous le lavoir. Le prix de vente de ces terrains se situerait entre 90 et 120 € le m².

❖ **CD 31 et canal du Libaret**

En ce qui concerne le CD 31, la commune n'est pas propriétaire de la route. La SDA (Conseil Général) tergiverse toujours et les travaux ne sont pas envisagés dans l'immédiat, ce qui a coûté aux communes de Roquebillière et de Venanson le remboursement demandé sur les coupes de bois.

En ce qui concerne les problèmes de sécurisation de la route CD 31 (ralentisseurs), une demande va être formulée auprès de l'ingénieur du SDA et de Gaston Franco, notre conseiller général. Celle-ci comprendra également la poursuite des travaux sur l'axe urbain du CD 31.

L'étude de restauration du canal du Libaret en eau d'irrigation est portée par le Pays de Vésubie dans le cadre de la convention avec la Région. C'est le cabinet indépendant Sol Système aidé par le cabinet Vernet pour l'hydrologie qui la mènerait. Coût de l'étude 8 730,89 € TTC, subvention de la Région 5 840 €, reste à la charge de la commune 2 890,89 €.

L'étude de Julien Leclerc, qui ne peut pas être prise en compte car elle a été réalisée par un étudiant montre que la capacité en eau potable de la commune permet de d'alimenter une population de 700 personnes. Les problèmes d'eau qui peuvent se produire en été sont donc des problèmes de gestion d'eau et non de capacité.

➤ **QUARTIER DE RIGONS**

❖ **Problèmes de voisinage**

Est arrivée en mairie la lettre d'une vacancière qui s'est faite agressée verbalement alors qu'elle se promenait sur le chemin communal balisé. Le maire rappelle qu'il ne peut rien faire car cette personne n'a pas porté plainte auprès de la gendarmerie. La police rurale en a été informée et fera des visites dans ce secteur.

❖ **Demande d'achat de 2 terrains**

Deux propriétaires de Rigons ont fait une proposition d'achat pour deux terrains jouxtant leur propriété et appartenant à la commune. Le conseil municipal accepte de se séparer de ces deux parcelles au prix de 5 € le m². Lettre sera adressée dans ce sens aux deux acheteurs potentiels.

❖ **Etude hydraulique**

Les habitants de Rigons paient la taxe d'habitation mais n'ont toujours pas accès à l'alimentation en eau potable. Chacun a plus ou moins réalisé un captage sauvage (avec l'accord des différentes municipalités) pour avoir de l'eau. Une étude hydraulique va être entreprise pour connaître les potentialités des ressources du vallon de la Giasinette et des sources voisines. Le coût de cette étude se monte à 1 435,20 € TTC et n'est pas subventionnable. Une lettre de mission sera donnée à Franck Guigo et Olivier Lamas pour suivre cette étude. **La délibération est présentée et adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

➤ **QUESTIONS D'ORDRE SOCIAL**

❖ **Portage des repas**

La mise en place de ce service a été voté hier soir par la Communauté de Communes et Marc Laporte en dresse les grandes lignes.

Le recensement des besoins sur les cinq communes est de 46 repas par jour.

Le véhicule actuel n'étant plus aux normes il est envisagé de louer un véhicule type Citroën Berlingo qui permettrait de stocker 55 plateaux et faire la tournée en une seule fois. La société de location Le Petit Forestier propose un tarif de 888,63 € TTC pour 2 000 km mensuel et remplacement du véhicule en panne dans les 2 h.

Pour faire face à l'augmentation des matières premières et l'emploi d'un employé supplémentaire, le directeur de l'hôpital Jean Chanton propose un prix de repas de 7,70 €, ce qui dépasse le plafond fixé par le Conseil Général (7,24 €). Il est très certainement possible de revoir ce tarif.

Les administrés dont les revenus sont inférieurs à 685 €/mois pour une personne seule peuvent recevoir une aide de l'état.

Pour obtenir ce service il faut s'inscrire avant le 01/11/2008. Une lettre sera envoyée à l'ensemble de la population car il n'y a pas de limite d'âge exigée et les membres de la commission municipale retourneront chez les habitants afin d'établir une liste définitive.

❖ **Dotation bois**

Du bois d'affouage à abattre et tronçonner peut être alloué sur les parcelles de terrain au-dessus de la vacherie.

D'autre part, l'ONF permet d'extraire des forêts les bois déperissants, ce qui sera entrepris l'an prochain.

L'an prochain, il sera possible de sortir du bois de certaines parcelles.

Gérard Miloni a fait venir du chêne coupé en 1 m. Si de nombreux habitants sont intéressés l'an prochain, il sera possible d'en commander et d'en faire baisser le prix selon le nombre de stères demandés.

❖ **Noël des enfants et Repas des Anciens**

Le Noël des Enfants se déroulera le samedi 20 décembre et le Repas des Anciens le dimanche 21 décembre. Des devis ont été établis par l'Ô à la bouche.

❖ **Salariés communaux**

La municipalité fait appel à candidature pour un(e) secrétaire de mairie, catégorie B, auprès du Centre de Gestion, Jacqueline Rasquier cessant sa fonction à la fin de l'année. Les candidatures seront examinées par une commission.

La titularisation de Sylviane Albano qui assure le transport scolaire, le ménage des salles communales, l'accueil en mairie et l'animation fait l'objet **d'une délibération qui a été prise à l'unanimité du conseil municipal**. Il en est de même pour l'établissement de sa prime annuelle.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que tous les employés communaux suivront des formations régulières l'an prochain.

Jean-Michel Airaudi se déplace actuellement sur la commune avec son propre véhicule. La commune se doit d'être équipée de son propre matériel. Une étude de coût est envisagée pour l'achat d'un petit tracteur agricole et de ses accessoires.

Il est actuellement seul à assurer l'entretien des voies communales, aussi la commune pourrait faire appel ponctuellement, pour des travaux bien précis, à des aides extérieures.

Franck Guigo informe le conseil que l'on peut faire appel à un salarié indépendant (150 € TTC la journée), ou à une micro-entreprise qui peut venir avec des engins (250 € TTC la journée).

Cela pourrait être envisagé dans l'immédiat pour élaguer les arbres qui sont au-dessus du jardin d'enfants et ceux qui sont sur la route des Granges aux Condamines.

➤ **INFORMATION ET COMMUNICATION**

❖ **Information aux contribuables**

Une réunion d'information doit être organisée pour informer les contribuables sur les taxes d'eau et assainissement et la redevance des ordures ménagères.

❖ **Le site internet www.venanson.fr**

C'est Annie Mereaux qui le met à jour. Une réunion spécifique d'information pour les membres du conseil municipal est prévue le samedi 18 octobre à 16h salle de la mairie.

❖ **Mise en place d'un journal municipal**

La Maire propose de mettre en chantier un journal municipal. Le premier numéro est prévu pour la fin de l'année.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Sauvegarde de la poste**

Le Maire énonce l'importance d'un service postal pour les communes rurales, le facteur jouant un rôle social de premier ordre, surtout auprès des personnes âgées et lit un texte qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal.

Des conseillers souhaitant changer quelques mots du texte, il est décidé d'attendre une semaine pour recevoir les modifications éventuelles.

❖ **Les Prés**

Après l'interruption due à la saison estivale, les démarches pour créer une ASL vont être reprises. Une analyse du sol a été établie. Franck Guigo et Claude Giorcelli sont en charge de ce projet.

❖ **Propositions de visites**

Une sortie à Roure le samedi 15 novembre est prévue avec visite de l'arboretum, de la vacherie, du four communal et repas à l'auberge communale.

Claude Guigo propose également une visite du salon du Goût à Turin le week-end du 25 et 26 octobre.

A plus long terme, mais il faut s'y prendre assez tôt, une visite du Salon de l'Agriculture à Paris au printemps prochain peut être organisée.

➤ **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Monsieur RIGOGOLO, président de la société de chasse, demande une réponse écrite à sa lettre concernant l'autorisation d'utiliser la traîne forestière qui est au-dessus du CD 31 dans la forêt communale. Il lui est répondu que la municipalité ne peut pas donner cette autorisation et qu'une lettre lui sera adressée dans ce sens.

Il met en garde sur les dégâts que peut entraîner l'usage des VTT sur les chemins communaux. Il lui est répondu que ne seront utilisés que les sentiers existants et que des zonages seront établis. Pour répondre aux problèmes d'eau du quartier de Rigons, il suggère d'utiliser le bassin qui existe sous le col de Varaire et qui est toujours alimenté en eau.

Monsieur BAILET demande qu'un affichage ait lieu pour les terrains à vendre. Il lui est répondu que cela sera fait au travers du compte rendu du conseil municipal affiché au tableau public ainsi que sur le site www.venanson.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.